



QUÉBEC

Année scolaire 2017-2018

## Carte de sortie

### CP, CE1, CE2, CM1 et CM2

Dès la rentrée, les élèves qui n'ont pas d'autorisation de sortie et qui ne fréquentent ni l'étude, ni le service de garde, attendront leurs parents encadrés par un surveillant. Il les prendra en charge de 15h00 à 15h20. Cette période dépassée, les enfants encore présents iront au service de garde ou à l'étude. Le temps qu'ils y passeront sera facturé aux familles.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

➤ J'autorise mon enfant à sortir du Collège seul **OUI** **NON**

Si **OUI**, compléter le tableau suivant, nous remettrons à votre enfant une carte de sortie l'autorisant rentrer seul à la maison :

Heure de sortie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
15h00					
16H30					

**ATTENTION** : à partir du moment où l'enfant a une autorisation de sortie, il est tenu de quitter le collège suivant l'heure que vous avez indiquée dans le tableau. Notez que si l'enfant reste au collège, le service de garde vous sera facturé pour la période correspondante.

Nom du responsable de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_